



BO N°47 du 22 novembre 2019

COMMUNE DE RIDDES

En application de la législation fédérale sur la circulation routière et de l'ordonnance sur la signalisation routière, la Commune de Riddes soumet à l'enquête publique :

- La planification du balisage des itinéraires de piste pour VTT homologués selon LIML et le dossier y relatif de planification des modifications de la signalisation routière.

Les plans sont à la disposition des intéressés au bureau communal. Les oppositions ou observations éventuelles à l'encontre de cette requête doivent parvenir, sous pli recommandé, à l'Administration communale, Rue du Village 2, 1908 Riddes, dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Riddes, le 22 novembre 2019

L'Administration communale